

Délibération DEL-B-2025-063

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 10 JUIN 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à 14h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (20) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (1) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU,

Absents (6) : Cécile VRIGNAUD, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

Date de convocation : 04-06-2025

Secrétaire de séance : Marie JARRY

CULTURE

Conservatoire de musique - Partenariat avec l'association AECB-Lycée Saint-Joseph Bressuire pour la réalisation des costumes de la batucada du Conservatoire (convention)

Annexe : convention de partenariat avec l'AECB Saint-Joseph

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Bureau.

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président.

Considérant la proposition de l'AECB-Lycée Saint Joseph de Bressuire.

Considérant la convention de partenariat ci-annexée.

L'AECB-Lycée Saint-Joseph de Bressuire et la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais proposent de s'engager dans un partenariat pour la réalisation des costumes de la batucada du Conservatoire de musique.

Le partenariat a ainsi pour objectifs de :

- mettre en valeur les savoir-faire de la section « Techniciens des métiers du spectacle » en les faisant œuvrer très concrètement sur des cas pratiques ;
- créer du lien entre des structures d'enseignement artistique et techniques du territoire, animées respectivement par des missions de transmission ;
- faire connaître les activités et spécificités respectives des deux établissements.

Le partenariat prend la forme de la réalisation de 25 costumes pour les musiciens et musiciennes de la Batucada par les étudiants de la section « Techniciens des métiers du spectacle » du Lycée, en répondant à des critères et contraintes techniques définis conjointement et en accordant la priorité à la récupération et à la recyclerie des matériaux, dans un esprit à la fois de transition écologique et d'économie budgétaire.

L'Agglo2B s'engage à assurer le financement des costumes à hauteur maximum de 1 000 €, répartis sur les exercices budgétaires 2025 et 2026.

Le conservatoire s'engage à organiser un point-presse lors du lancement des costumes.

Un relai en communication sera également assuré par l'Agglo2B sur les réseaux sociaux.

Il sera laissé au Conservatoire la libre appréciation de la durée d'utilisation des costumes.

Le bureau communautaire est invité à :

- **approuver les conditions de ce partenariat tel que présenté et porté par la convention ci-annexée ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **17 JUIN 2025**

Notifié ou publié le **17 JUIN 2025**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



Votre contact Agglo2B :
Stéphanie PINEAU-COULON : stephanie.pineaucoulon@agglo2b.fr
Conservatoire de Musique



CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE SAINT-JOSEPH DE BRESSUIRE POUR LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE AGGLO2B

Entre

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

Représentée par sa Vice-Présidente, Madame Marie JARRY, autorisée par arrêté de délégation de fonction A-2021-50 du 29/06/2021, et par décision du Bureau communautaire B-2025..... Du 15 avril 2025.

Et ayant élu domicile 27, boulevard du Colonel Aubry – 79 304 Bressuire Cedex,

Ci-après désignée 'Le conservatoire',

D'une part ;

ET

L'AECB ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE BRESSUIRE Lycée Saint-Joseph,

En sa qualité de gestionnaire des établissements catholiques de Bressuire dont le Lycée Saint-Joseph de Bressuire,

Représentée par Monsieur CHARBONNEAU en qualité de directeur,

Et dont le siège social est situé 4, rue du Docteur Billaud 79300 BRESSUIRE,

Numéro de SIRET : 78141384400015 – APE : 8531Z

Ci-après désignée 'Le lycée',

D'autre part ;

Préambule

Le Lycée Saint-Joseph de Bressuire offre l'opportunité à des jeunes souhaitant évoluer dans le milieu artistique de se former au métier d'habilleur. Ainsi l'activité de cette formation s'accomplit dans le domaine du "Spectacle Vivant" (Théâtre, Opéra, Festival, etc.). Elle vise à former des habilleuses et habilleurs, capables d'assurer l'habillage et la maintenance des costumes d'un spectacle.

L'Agglo2B consciente de cette spécificité locale, avait établi dès 2015 un partenariat avec la section du Lycée « D.T.M.S. Diplôme de Technicien des Métiers du spectacle » pour la réalisation de costumes de la batucada du Conservatoire.

Quelques années après, les costumes initiaux défraîchis appellent à leur renouvellement, et l'Agglo2B soucieuse de prolonger un partenariat couronné de succès, a donc envisagé son renouvellement.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

La convention a pour objet de définir les objectifs et les moyens de mise en œuvre du partenariat entre le Lycée Saint Joseph « section D.T.M.S. Diplôme de Technicien des métiers du spectacle » et le Conservatoire de Musique, service de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, dans le but de créer des costumes appropriés pour les musiciens et musiciennes de la Batucada, qui vont représenter le Conservatoire lors de toutes leurs sorties en public.

Cette collaboration s'inscrit dans un but pédagogique permettant d'offrir à la section de formation de l'établissement scolaire une situation pratique en milieu de travail, en adéquation avec ses objectifs de formation professionnelle.

Le partenariat a ainsi pour objectifs de :

- Mettre en valeur les savoir-faire de la section « Techniciens des métiers du spectacle » en les faisant œuvrer très concrètement sur des cas pratiques.
- Créer du lien entre des structures d'enseignement artistique et techniques du territoire, animées respectivement par des missions de transmission.
- Faire connaître les activités et spécificités respectives des deux établissements.

ARTICLE 2 : MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Le partenariat prend la forme de la réalisation de 25 costumes pour les musiciens et musiciennes de la Batucada par les étudiants de la section « Techniciens des métiers du spectacle » du Lycée, en répondant aux critères et contraintes techniques suivants :

- Usage de plein air, par tous les temps (températures basses, élevées, pluie...),
- Usage diurne ou nocturne,
- Adaptés à tous types d'âges et de tailles,
- En déambulation,
- Avec des instruments,
- Résistants, faciles d'entretien,
- Sans distinction de genre.

Avec une priorité donnée à la récupération et à la recyclerie des matériaux, dans un esprit à la fois de transition écologique et d'économie budgétaire.

A ce titre, un appel à collecte de matériaux sera réalisé par les parties.

Le calendrier :

- Juin 2025 : proposition du prototype par les lycéens dans le cadre de leur projet d'examen.
- Septembre 2025 : validation par les musiciens eux-mêmes du costume final à partir du prototype.
- Octobre 2025 : Appel à collecte et déclinaison des costumes
- Avril 2026 : Prestation de la batucada en lancement du Défilé des Talents avec les costumes (sous réserve).
- Juin 2026 : Remise officielle des costumes, moment d'échange entre les partenaires.

Des retouches éventuelles pourront être réalisées jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS AGGLO2B - MODALITES FINANCIERES

L'Agglo2B, et son Conservatoire de musique, s'engagent à assurer le financement des costumes à hauteur maximum de 1 000 €, sur l'exercice budgétaire 2025. Le conservatoire s'engage à organiser un point-presse lors du lancement des costumes.
Un relai en communication sera également assuré par l'Agglo2B sur les réseaux sociaux.

Il sera laissé au Conservatoire la libre appréciation de la durée d'utilisation des costumes.

ARTICLE 4 : DUREE

La convention est conclue à la date de signature jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLES 5 : LITIGES

Tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention ; en cas d'échec de voies amiables de résolution, devra être porté devant le Tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 6 : EXECUTION

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais est chargée de l'exécution de la présente convention dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Comptable du Trésor.

Fait à Bressuire,

Pour la Communauté d'Agglomération
du Bocage Bressuirais
La Vice-Présidente

Madame JARRY

Pour le Lycée Saint Joseph
Le Directeur

Monsieur CHARBONNEAU